Sath Ô Champ

AMAP de Sathonay-Camp

Bulletin d'adhésion 2026

Période de validité et modalités de l'adhésion

- L'adhésion prend effet à compter du jour de remise du bulletin complété et accompagné du règlement de la cotisation annuelle. Elle prend effet jusqu'à la fin de l'année civile en cours.
- Pour l'année complète, la cotisation s'élève à 15 €. Elle doit être réglée par chèque ou virement à l'ordre de **Sath Ô Champ**. Une partie de la cotisation est reversée à AMAP-AURA, association qui fédère le réseau AMAP et qui nous assure. Le reste de la cotisation permet de financer les frais divers liés à la vie de l'association durant l'année : évènements, actions de solidarité, etc.
- Pour une inscription à partir de mai, la cotisation s'élève à 10 € et 5 € à partir de septembre.
- Il est possible de faire un don à l'AMAP en même temps que l'adhésion.
- Une fois l'adhésion effectuée, il appartient à l'adhérent de solliciter les producteurs de son choix et de signer avec eux un contrat. Les producteurs peuvent être contraints de mettre en place un système de quota et de liste d'attente.
- L'adhérent s'engage à assurer 2 distributions de paniers de légumes dans l'année. Il faut s'inscrire sur le planning qui sera envoyé et mis à jour plusieurs fois dans l'année. L'adhérent est aussi vivement invité à participer et à s'intéresser à la vie de l'association.

Informations pratiques

Email pour correspondre avec l'AMAP : amapsatho@gmail.com

PARTIE A REMETTRE AVEC LE CHEQUE D'ADHESION AU PRODUCTEUR SI PAS DE RESPONSABLE AMAP

Adhérent :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél mobile :

Email en majuscules :

Adhésion : € Don de soutien : _____€ Total : _____€

Fait à le / / signature :